



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 69088

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'impossibilité pour la plupart des médecins libéraux de faire face à l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2002. Cet objectif de 3,8 % qui a été présenté devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale est décliné ainsi : 4,8 % pour les établissements médico-sociaux, 4,8 % pour l'hôpital public (dont 1,2 pour la mise en oeuvre des 35 heures), 3,5 % pour les cliniques privées et seulement 3 % pour la médecine de ville. Cette ventilation suscite l'émotion des professionnels de santé libéraux qui relèvent la discrimination entre secteur public et secteur privé, ce dernier étant le seul à faire l'objet de sanctions en cas de dépassement d'objectif. Ce cloisonnement des dépenses apparaît d'ores et déjà impossible à respecter alors que les médecins libéraux sont les seuls à supporter les baisses des valeurs de lettres-clés. La prévision de 3 % pour la médecine de ville qui représente un peu plus de trois milliards de francs doit en outre être partagée entre médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes. Cette situation est d'autant moins comprise, à juste titre, au moment où le Gouvernement détourne treize milliards d'euros des ressources de la sécurité sociale pour financer la réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69088

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6570